

Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)

PROBLÉMATIQUES

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont dominés par des espaces à vocation agricole : terres arables (2,3 M ha) avec de grands bassins de production en ex-Poitou-Charentes, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne et les Landes, et prairies (1,8 M ha) en ex-Limousin et dans les Pyrénées-Atlantiques. On y trouve une biodiversité ordinaire mais également des espèces à forts enjeux régionaux (Outarde canepetière, Jacinthe de Rome,...), dont l'état de conservation dépend de la diversité à l'échelle paysagère et à l'échelle parcellaire.

Les landes et pelouses représentent des surfaces très réduites et morcelées dans la région. Elles ont diminué entre 2009 et 2020 (perte de 4 500 ha). L'enjeu est de préserver et de restaurer ces habitats patrimoniaux (dont certains sont d'intérêt communautaire), caractérisés par une grande variété de faciès humides à secs, en accompagnant notamment les filières agropastorales locales.

DESCRIPTION

1. Augmenter la superficie régionale des milieux ouverts et semi-ouverts de faible surface ou en régression, afin de restaurer des habitats suffisamment grands, interconnectés et fonctionnels pour répondre aux exigences écologiques des espèces qui y vivent, qu'elles soient emblématiques, rares ou communes

- Préserver et mettre en place une gestion adaptée à la conservation de ces milieux en cohérence avec la SAP (cf. fiche A7).
- Mettre en place de nouveaux plans d'actions territorialisés pour renforcer la connaissance, la protection et la reconquête des habitats, en prenant appui sur les outils d'acquisition foncière et de contractualisation (cf. fiche A6).
- Identifier des secteurs à fort potentiel de renaturation et soutenir les interventions de génie écologique, y compris dans le cadre de mesures compensatoires.
- Accroître et coordonner au niveau régional les aides financières au maintien et au retour des pratiques d'élevage extensif ou de fauche sans amendement et aux filières de valorisation des foins.
- Accompagner et construire des partenariats locaux entre éleveurs, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités territoriales notamment, pour structurer ou consolider les activités socio-économiques contribuant au maintien de milieux ouverts et semi-ouverts.
- Développer des indicateurs pour suivre l'évolution des prairies naturelles et les dynamiques de fermeture/réouverture de milieux.

Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)

2. Améliorer l'état fonctionnel des milieux ouverts et semi-ouverts et notamment la qualité biologique des sols, en associant les filières agropastorales du territoire

- Développer des outils de diagnostic et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, afin de les accompagner dans la mise en place de pratiques moins dommageables et favorables à la biodiversité.
- Définir des itinéraires techniques agricoles permettant une diversité parcellaire et intraparcellaire, en association avec des acteurs agricoles pour bénéficier de leur expertise technique et expérimenter de nouveaux assolements.
- Développer la connaissance sur ces milieux pour préciser les interactions entre diversité génétique, sols, eau et climat, afin d'anticiper et d'adapter les pratiques d'exploitation aux effets du changement climatique (par exemple en identifiant des variétés sauvages ayant un intérêt fourrager et capables de supporter un stress hydrique important).
- Développer la recherche et l'expérimentation de pratiques agronomiques et agricoles favorables à la qualité des sols en impliquant les agriculteurs dans ce processus d'innovation, tout particulièrement dans les espaces de cultures à hauts rendements (couverts végétaux, inter-rangs cultivés,...) : la restauration de la biodiversité microbologique des sols, dont dépend leur fertilité, doit être une priorité.
- Sensibiliser, accompagner et former les exploitants agricoles aux concepts et pratiques liés à l'agroécologie et à la trame brune, notamment en favorisant les infrastructures agroécologiques comme les haies, bandes enherbées, mares, arbres et bosquets (cf. fiches A10 et C26).
- Intégrer aux politiques agricoles régionales et infrarégionales des orientations sur la trame verte et la trame brune, et contribuer à l'intégration de ces enjeux dans les politiques suprarégionales.
- Développer des indicateurs sur la biodiversité des sols et l'état fonctionnel des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Communiquer sur les enjeux de conservation des sols auprès du grand public et des élus.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le CEN Nouvelle-Aquitaine accompagne les propriétaires publics et privés souhaitant agir en faveur de la biodiversité, en apportant son expertise technique dans les diagnostics et la mise en place de mesures de gestion. Pour assurer la gestion des espaces ouverts sous sa maîtrise (landes, prairies, tourbières, ...), le CEN s'appuie sur un réseau composé de plus de 310 agriculteurs locaux, notamment pour le pâturage. L'objectif consiste à éviter la fermeture de ces milieux et la perte de la biodiversité inhérente à ces écosystèmes.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des pelouses calcicoles protégées ou en gestion
- (Ind.) Augmentation de la surface des milieux de landes et pelouses associées ou en gestion
- (Ind.) Suivi des surfaces des espaces agricoles
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs agricoles
- (Ind.) Augmentation de la surface des prairies semi-naturelles en gestion extensive (fauche sans amendement et/ou élevage extensif)
- (Ind. à construire) Suivi des surfaces visées par une action de réouverture des milieux (défrichement, pâturage,...)
- Amélioration de la qualité biologique des sols et mise en place d'indicateurs régionaux
- Meilleure prise en compte de la trame brune dans les politiques publiques
- Création d'outils d'autodiagnostic et d'aide à la décision pour les exploitants

Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : CRA (co-pilote), Région (SRADDET)
- **Porteurs de projets « types »** : FRC, CEN, CBN, CRA, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de la recherche et agricoles
- **Partenaires techniques** : OFB, FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : MAEC
- Région Nouvelle-Aquitaine : AAP Infrastructures agro-écologiques
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Dispositifs régionaux et départementaux permettant de créer des aires protégées
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Terra Symbiosis)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.3, 1.4, 2.1, 2.2)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
- **PSN PAC** : OS-D, OS-E, OS-F
- **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux, Préserver et développer les habitats de plaine, Préserver la richesse et la diversité des sols
- **SRADDET** : Objectif 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier / Fiche 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

